

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Pierre Poirier	Maire	28 189	14 095	6 146	2 708
André Brisson	Maire suppléant	9 311	4 655		
Michel Bédard	Conseiller	9 206	4 603	637	319
Alain Lauzon	Conseiller	9 206	4 603		
Lise Lalonde	Conseiller	9 206	4 603		
Carol Oster	Conseiller	9 206	4 603		
Jean-Simon Levert	Conseiller	10 354	5 177		

Note

Jean-Simon Levert a été Maire suppléant de janvier à octobre. André Brisson est Maire suppléant depuis novembre.

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).